

| <i>Intitule de la certification</i> | | |
|--|---|---|
| Technique d'Expertise d'Assurance - TEA | | |
| <i>Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :</i> | | |
| <p>Cette certification s'adresse à des professionnels justifiant au moins trois années d'expérience dans le métier d'expert en assurance, à titre indépendant ou salarié, dans les règlements de sinistres en assurances de biens et responsabilités.</p> <p>Ces professionnels généralement issus de filières techniques (ingénieur, technicien, économiste de la construction) ont besoin de compléter leurs compétences sur l'expertise en assurance après quelques années d'expérience en sociétés d'expertise, pour passer de l'expertise de sinistres de fréquence à l'expertise de sinistres complexes techniquement ou à fort enjeu financier.</p> <p>Les sociétés d'expertise en assurance réalisent des prestations d'expertise principalement pour des donneurs d'ordre que sont les Compagnies d'assurance traitant de sinistres dommages et responsabilité.</p> <p>Pour une large part, ces sinistres sont réglés dans le cadre de conventions conclues entre les compagnies d'assurance concernant la répartition de la prise en charge des dommages et certains aspects de l'exercice des recours.</p> <p>La certification vise à développer leurs compétences dans le domaine de l'expertise, à réaliser des dossiers ne pouvant être gérés sur un plan conventionnel et donc gérés en droit commun, justifiant de connaissances et compétences spécifiques.</p> <p>La certification constitue bien un palier permettant de passer de l'expertise des dossiers de fréquence à l'expertise de dossiers complexes ou à fort enjeu dans un périmètre plus large intégrant l'assurance de biens des particuliers, l'assurance de biens des professionnels, l'assurance de responsabilité civile (à l'exclusion de tout autre domaine d'assurance).</p> | | |
| REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'EVALUATION | |
| | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| C1. Analyser les caractéristiques techniques, juridiques, économiques et sociales en procédant à une visite de reconnaissance ou tout autre moyen | Cas pratiques basés sur des hypothèses de sinistres (compétences de C1 à C6) | Les caractéristiques techniques, juridiques, économiques et sociales du sinistre sont analysées |

| | | |
|--|---|---|
| <p>adapté afin de prendre les mesures visant à limiter l'importance des dommages consécutifs au sinistre et, le cas échéant, les mesures d'urgence adaptées au contexte.</p> | <p>A partir de cas de sinistres complexes et à forts impacts financiers, il est attendu du candidat qu'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse les éléments du sinistre - Diagnostique une situation - Prend des décisions adaptées à la situation - Emette des préconisations dans le traitement de la mission d'expertise <p>Evaluation individuelle écrite</p> | <p>Le candidat prend les mesures adaptées visant à limiter l'importance des dommages consécutifs au sinistre (protection, mesure de sauvetage, décontamination...)</p> <p>Le candidat préconise, le cas échéant, à l'assuré de mettre en sécurité les lieux (étalement, protections, neutralisation de la zone sinistrée, etc.) et d'isoler la zone correspondant au point de départ du sinistre.</p> <p>Le candidat détermine l'environnement contractuel et juridique en vue de prendre des décisions et/ou de les soumettre à sa compagnie d'assurance</p> |
| <p>C2. Analyser le domaine d'assurance concerné, la nature et l'importance du sinistre complexe ou à fort enjeu financier en identifiant les parties prenantes afin de mettre en œuvre les procédures appropriées d'expertise et de se positionner sur l'application du droit commun ou des conventions professionnelles</p> | | <p>Le candidat identifie de manière exhaustive les éventuelles conventions applicables prenant en compte la nature du sinistre, ses enjeux et les parties prenantes en cause</p> <p>Le candidat vérifie que les compagnies d'assurance concernées par le sinistre sont bien signataires des conventions dont il envisage l'application</p> <p>Le candidat se réfère au droit commun dont il applique les règles de façon adaptée</p> <p>Le candidat met en œuvre les procédures d'expertise appropriées : expertise contradictoire ou expertise unilatérale, expertise pour compte commun, expertise sur site obligatoire ou possibilité d'expertise à distance</p> |

| | | |
|---|--|---|
| | | <p>Le candidat décrit clairement et avec précision, la (les) procédure(s) d'expertise qu'il a choisie(s) de retenir en motivant, le cas échéant, sa décision</p> <p>Le candidat ventile les différents dommages qui sont la conséquence du sinistre et les répartit selon les différentes catégories prévues par les conventions (bâtiments, mobilier, pertes d'exploitation, frais afférents...) ou le droit commun</p> <p>Le candidat affecte la prise en charge des dommages aux biens entre les différents assureurs concernés conformément aux conventions applicables ou au droit commun.</p> <p>Le cas échéant, le candidat propose les actions possibles (action en remboursement, action en contribution, action en récupération) aux assureurs concernés ainsi que les montants en jeu conformément aux conventions applicables</p> |
| <p>C3 Déterminer les composants des recours en tenant compte des causes du sinistre et des principes juridiques de responsabilité civile applicables afin de permettre à la compagnie d'assurance de prendre la</p> | | <p>Le candidat identifie correctement la situation juridique en fonction des parties concernées et des causes du sinistre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nature du sinistre est identifiée (incendie, dégâts des eaux, événements naturels...) • Les causes du sinistre sont définies et cohérentes avec la nature du sinistre • Les parties concernées sont identifiées (assurés, copropriété, entreprises, voisins...) <p>L'analyse de la situation juridique par le candidat intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'existence ou non d'un contrat entre les parties ou certaines d'entre elles |

| | | |
|---|--|--|
| <p>décision d'engager une action contre le responsable du sinistre et/ou son assureur ou de se positionner en cas de recours à subir</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • L'identification, le cas échéant, de la nature de ce contrat et des responsabilités qui en découlent • L'étude des dispositions contractuelles pour appréhender d'éventuelles clauses pouvant faire obstacle ou limiter le recours. <p>Le candidat tire correctement les conséquences de la situation juridique : recherche de responsabilité, modalités d'exonération, mise en œuvre de recours contre les potentiels responsables en respectant strictement les modalités d'expertise contradictoire</p> <p>Le candidat explicite le fondement juridique du recours suite à l'objectivation des causes et circonstances du sinistre</p> |
| <p>C4. Evaluer les dommages affectant les bâtiments, les matériels, les marchandises, les mobiliers et les objets de valeurs des particuliers ou des professionnels ainsi que les conséquences financières du sinistre et les dommages immatériels dont la perte d'exploitation en utilisant les méthodes appropriées permettant de fournir à l'assureur un chiffrage détaillé des dommages et préjudices</p> | | <p>Le candidat, après s'être assuré que la garantie est acquise, recense les dommages afin de chiffrer ceux en relation avec l'événement tant pour les dommages matériels que pour les dommages immatériels</p> <p>Le candidat applique correctement les différentes règles du contrat d'assurance concernant le chiffrage des dommages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vétusté contractuelle • Clauses de valeur à neuf • Limitations de prise en charge des dommages aux biens • Exclusions • Franchise <p>Le candidat évalue les dommages aux biens selon leur nature (bâtiments, matériels, marchandises...) et les garanties</p> |

| | | |
|---|--|--|
| | | <p>contractuelles ou porte appréciation sur la réclamation chiffrée présentée (assuré, entreprise...) en procédant aux vérifications permettant validation ou ajustement</p> <p>Le candidat évalue les frais annexes en fonction de leur nature et des garanties contractuelles</p> <p>Le candidat fournit un chiffrage détaillé des différents préjudices pris en compte en motivant les postes de préjudices n'ayant pas été retenus</p> |
| <p>C5 Appliquer les règles contractuelles en fonction du domaine d'assurance concerné, de la nature du sinistre et des clauses du contrat d'assurance en vérifiant les éléments déclarés à la souscription et l'application des exigences contractuelles afin de calculer l'indemnité finale susceptible d'être versée à l'assuré permettant une prise de décision éclairée de la compagnie d'assurance</p> | | <p>Le candidat vérifie l'adéquation entre les déclarations ayant servi à l'établissement du contrat et la réalité du risque (nombre de pièces d'un risque d'habitation, l'activité d'une entreprise etc.) et en tire les conséquences quant à l'application éventuelle d'une sanction</p> <p>Le candidat vérifie si les capitaux garantis sont suffisants par rapport à la valeur globale des biens assurés et, en cas d'insuffisance des capitaux garantis, en tire les éventuelles conséquences</p> <p>En cas d'insuffisance des capitaux garantis, le candidat fait une application correcte des règles contractuelles permettant de calculer la sanction éventuellement applicable</p> <p>Le candidat vérifie la bonne application des exigences éventuellement prévues au contrat (mise en œuvre des protections contre le vol, établissement d'un permis de feu pour certains travaux, marchandises stockées à plus de 10 cm du sol etc.) et, en cas d'inobservation d'une ou plusieurs de ces exigences, en tire les conséquences quant aux sanctions</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>applicables.</p> <p>Les éventuelles limitations de garantie prévues au contrat sont identifiées de manière exhaustive et sont correctement appliquées</p> <p>Le candidat identifie les éventuelles franchises prévues au contrat et les applique correctement</p> <p>A l'issue de la démarche, le candidat procède correctement au calcul final de l'indemnité</p> |
| <p>C6. Piloter la gestion de la mission confiée tant sur l'aspect procédure d'expertise que dans la relation avec les interlocuteurs concernés en communiquant régulièrement et en respectant les délais impartis afin de rendre compte de son avancée aux parties prenantes, y compris des personnes en situation de handicap en adaptant si nécessaire ses supports, et de garantir sa réalisation</p> | | <p>Le candidat réalise un suivi de dossier régulièrement avec sa compagnie d'assurance durant la vie de la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il établit, à chaque étape, un compte-rendu de visite ou un rapport d'expertise (de reconnaissance, intermédiaire ou définitif) • En cas d'expertise contradictoire, il produit un procès-verbal conformément aux règles conventionnelles en la matière • Il valorise ses actions en l'informant des démarches en cours et des éventuelles difficultés rencontrées. <p>Le candidat porte un soin particulier à la relation avec l'assuré y compris en situation d'handicap, afin de comprendre ses préoccupations et d'y apporter les réponses dans les limites contractuelles.</p> <p>Selon la pratique de la compagnie d'assurance, il formalise l'accord de l'assuré sur le montant du dommage ou de l'indemnité</p> |